Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 037-213702236-20261012-D2026_61-DE

Commune de SAINT-LAURENT-DE-LIN

Canton de Langeais

Département d'Indre et Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

==========

Séance du 12 Octobre 2026

==========

DELIBERATION N° 2026-61

L'an deux mil vingt-six, le douze Octobre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul SORIN.

Étaient présents : M. SORIN, Mme DUSSAUT, M. PINSON, M. DANIAU, Mme ACOULON, Mme BLIN-LABBÉ, M. BOUCHET, M. BOUCLÉ, Mme BOUREAU, M. GUIGNON.
Absents excusés : Mme MAIGNE.
Absents : /
Pouvoirs : /
Secrétaire de séance : Mme DUSSAUT Cécile
Date de convocation : 01/10/2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de votants : 10

OBJET : Modification du tableau des effectifs – Modification de la durée hebdomadaire d'un Poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet (15/35ème) à compter du 1er Décembre 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,
Vu la délibération n°2024-40 du 17 octobre 2024 créant l'emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial – Échelle C1 de rémunération à temps non complet, à raison de 7 / 35èmes à compter du 1er Novembre 2024,
Vu la délibération n°2024-41 du 17 octobre 2024 modifiant le tableau des effectifs au 1er Novembre 2024,
Vu le tableau des effectifs au 1er Novembre 2024,
Considérant que le poste permanent à temps non complet à raison de 7/35ème est actuellement vacant, il n'y a pas lieu de demander l'avis du Comité Social Territorial.
Considérant que les besoins du service technique nécessitant de porter le temps de travail de ce poste à 15/35èmes afin de faire face à l'évolution de la charge de travail.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Maire propose :

- la modification de la durée hebdomadaire de service d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial pour le faire passer de 7 /35èmes à 15 /35èmes à compter du 1er Décembre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de supprimer un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial – Echelle C1 de rémunération à temps non complet, à raison de 7 / 35èmes au 1er Décembre 2026.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 037-213702236-20261012-D2026_61-DE

- **DECIDE** de créer un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial – Echelle C1 de rémunération à temps non complet, à raison de 15 / 35èmes à compter du 1er Décembre 2026,
- **ADOPTE** le tableau des effectifs ainsi modifié, tel qu'annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** le Maire à procéder aux formalités de publicité et de déclaration de la vacance d'emploi sur l'espace dédié.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les actes administratifs ainsi que toutes pièces s'y rapportant.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de l'emploi créés seront inscrits au budget de l'exercice en cours aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Délibération publiée ou notifiée le 15 Octobre 2026 et exécutoire compte-tenu de sa transmission en Préfecture de TOURS le 15 Octobre 2026 par voie dématérialisée.

La Secrétaire de séance,
Mme DUSSAUT Cécile

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Paul. SORIN

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 037-213702236-20261012-D2026_61-DE

TABLEAU DES EFFECTIFS

à compter du 1er Décembre 2026.

EMPLOI PERMANENT

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Effectifs vacants	Temps complet et non complet
Secteur Administratif Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe	**C3**	**1**	**1 (au 1er Août 2022)**	**0**	**Temps non-complet** (21,5/35ème)
Secteur Technique Adjoint Technique Territorial	**C1**	**1**	**1 (au 1er Novembre 2024)**	**0**	**Temps non-complet** (16/35ème)
TOTAL		**2**	**2**		

Cadres ou emplois Agents non titulaire	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Effectifs vacants	Temps complet et non complet
Secteur Technique Adjoint Technique Territorial	**C1**	**1**	**1 (au 1er décembre 2026)**	**0**	**Temps non-complet** (15/35ème)
TOTAL		**1**	**1**		